

Décision

Générale

colonial

Décision n° 71-747/SG/AI portant autorisation administrative d'exercer le commerce des boissons

n° 71-747/SG/AI

Ministère
MINISTERE DES AFFAIRES INTERIEURES

Date de publication
13 mai 1971

Numéro JO
n° 10 du 25/05/1971

Date du numéro
25 mai 1971

TEXTE INTÉGRAL

M. Ahmed Hassan Liban est autorisé à exercer le commerce des boissons, licence de 3° classe, à Djibouti (angle rue de Verdon et rue d'Ethiopie).